

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE SAINT-PAUL-LA-COSTE

**COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 AVRIL 2021**

Personnes présentes : Adrien Chapon, Edith Glardon, Christian Foulc, Nathalie Pichon, Jean-Pierre Marca, Bastien Roquier, Frédéric Sylvain, Tristan Breem

Personnes absentes : Muriel Roudil, Philippe Boulze, Pristina Séguier :

- Muriel Roudil donne son pouvoir à Nathalie Pichon
- Philippe Boulze donne son pouvoir à Adrien Chapon

Secrétaire de Séance : Edith Glardon

18H : AVANT CONSEIL

Visio conférence avec :

1 - Emilie Brès, Directrice du Syndicat des Hautes Vallées Cévenoles (SHVC) :

Le SHVC est un véritable porte-voix d'une politique de développement durable : projet politique avec et pour les habitants de la Vallée du Galeizon.

Quatre thèmes :

- Préservation de la biodiversité, d'autant plus nécessaire en raison des lieux "étiolés" dans lesquels nous vivons ;
- Développement durable à l'échelle des communes de la Vallée ;
- Secteur des forêts et projet de fusion du SHVC (Syndicat des Hautes Vallées Cévenoles) avec le SIVU-DFCI (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique pour la Défense des Forêts Contre les Incendies des massifs entre Galeizon et Gardon) pour une gestion plus globale et transversale de la forêt, et pour la prévention et la gestion des incendies ;
- Education à l'environnement. Le centre Biosphéra constitue un bon outil pour informer et sensibiliser le public en général et les habitants de la Vallée du Galeizon plus particulièrement.

Il s'agit d'une approche intercommunale avec une reconsidération des appuis financiers basés sur la recherche, l'innovation, une approche interactive beaucoup plus crédible qu'une démarche simplement à l'échelle d'une petite commune, pour laquelle il est difficile de mener à terme une action, seule et sans moyens suffisants (dossiers de plus en plus techniques, et appels à projets souvent tournés vers des structures intercommunales ou groupements).

2 - Véronique LARCHE, directrice du Centre Socioculturel Lucie Aubrac de Cendras (CSLA) :

En raison des turbulences structurelles traversées par cette organisation, l'association Lucie Aubrac a déjà sollicité une seconde année de report, pour présenter auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) sa demande de renouvellement d'agrément, à l'appui d'un nouveau projet social au 31/12/2021.

L'enjeu du renouvellement de cet agrément est la poursuite de l'action sociale conduite par le Centre Socioculturel à Cendras et pour les habitants de la Vallée du Galeizon qui fréquentent les services sociaux de Cendras.

Ce futur projet social devrait concerner un territoire élargi aux communes du regroupement pédagogique, celles de Soustelle, Lamelouze et Saint-Paul-la-Coste et peut être de Saint-Martin-de-Boubaux. La mairie de

Cendras qui a toujours fortement soutenu le centre socioculturel impulse cet élargissement auprès des autres communes concernées.

D'autre part, le Centre Socioculturel fait le constat de l'éloignement des acteurs associatifs et des collectivités territoriales du projet social actuel et souhaite initier un travail de réflexion et d'élaboration d'objectifs partagés entre tous les acteurs du territoire de la Vallée du Galeizon. Fédérer, mutualiser, co-construire et promouvoir, tels sont les nouveaux objectifs portés par le Centre Socioculturel en direction des associations et des communes de la vallée.

20H : CONSEIL

ORDRE DU JOUR

1 - Vote et approbation du compte rendu de la dernière séance du conseil municipal (26 mars)

2 – Vote et Délibération budget primitif 2021

3 - Délibération sur le taux d'imposition

4 - Délibération sur la création d'un emploi d'agent de service

5 - Questions diverses

Monsieur le maire ouvre la séance à 20 h

DELIBERATIONS :

1 - Approbation du compte rendu de la dernière séance du conseil municipal

Le compte rendu de séance du 26/03/2021 est soumis aux membres du conseil, présents ce jour, qui l'approuvent et le votent à l'unanimité.

2 – Approbation du Budget Primitif 2021 - M14 :

(Un tableau détaillé des dépenses et des recettes est fourni à tous les conseillers)

Section Fonctionnement :

La section de fonctionnement du budget principal (et unique) de la commune de Saint-Paul-la-Coste s'équilibre en dépenses et en recettes à 460 630 euros (mouvements d'ordre et réels).

Elle dégage une épargne brute (différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles) de 222 000 euros.

En ne considérant que les opérations dites "réelles", le budget primitif (prévisionnel) 2021 est de 238 630 euros

- **DEPENSES :**

Les charges courantes prévues sont plus importantes qu'en 2020, en raison de la "mise en veille" du fonctionnement de la mairie, suite au changement de municipalité d'une part, et à l'épidémie Covid_19 d'autre part.

Les charges de personnel ont volontairement augmenté de 14 % suite au recrutement de deux agents techniques et à la reprise d'activité de l'adjoint technique titulaire.

- charges courantes et à caractère général :	143 140	60%
- charges de personnel :	87 690	37%
- charges financières :	3 100	1%
- charges exceptionnelles :	4 700	2%
	_____	_____
Total dépenses réelles	238 630	100%
- virement à la section d'investissement :	222 000	
TOTAL DEPENSES	460 630	

- **RECETTES :**

La répartition des recettes réelles de fonctionnement est stable par rapport à 2020.

La part des impôts, des dotations de l'Etat, des fonds de compensation d'Alès Agglomération et des diverses participations, constitue 92% des recettes réelles.

Les "autres produits de gestion courante" proviennent essentiellement des revenus des bâtiments.

- ressources fiscales :	145 821	61%
- dotations et participations	74 809	31%
- autres produits de gestion courante :	18 000	8%
	<hr/>	<hr/>
Total recettes réelles	238 630	100%
- résultat reporté	222 000	
TOTAL RECETTES	460 630	

Section Investissement :

La section d'investissement du budget principal (et unique) de la commune de Saint-Paul-la-Coste s'équilibre en dépenses et en recettes à 371 150.27 euros (mouvements d'ordre et réels) :

- **DEPENSES :**

- Immobilisations incorporelles (concessions et droits similaires)	7 000.00	2%
- Immobilisation corporelles	294 659.61	94%
<i>Acquisition terrains - bâtiments publics - signalisation voirie - aménagement et installations diverses</i>		
- Emprunts et dettes assimilées	13 300.08	4%
Total dépenses réelles	314 959.69	100%
- mouvement d'ordre :		
excédent budget "eau" 2019 à reverser à Alès Agglo	56 190.58	
TOTAL DEPENSES	371 150.27	

- **RECETTES :**

-Les subventions d'investissement <i>dont notamment la demande de remboursement des dépenses d'investissement (52 421 €) à Alès Agglomération, concernant la compétence de l'eau, faites sur le budget principal 2020, ultérieurement au transfert de la compétence à Alès agglo.</i>	70 484.27	22%
- Des dotations et fonds divers (FCTVA - Taxe d'aménagement électricité) :	12 000.00	4%
- La demande de fonds de concours à Alès Agglomération :	20 000.00	6%
- L'autofinancement <i>(épargne brute virée depuis la section de fonctionnement)</i>	222 000.00	68%
	<hr/>	<hr/>
Total recettes réelles	324 484.27	100%
- mouvement d'ordre : solde d'exécution investissement reporté	46 666.00	
TOTAL RECETTES	371 150.27	

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2021 arrêté comme suit :

- **Section fonctionnement**

Dépenses et Recettes : 460 630.00 €

- **Section investissement :**

Dépenses et Recettes : 371 150.27 €

Les membres du conseil municipal approuvent le budget primitif 2021 :

8 votes exprimés et 2 votes par procuration

3 - Délibération sur le taux d'imposition

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Décide à l'unanimité de voter les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021 comme suit :

Taxe foncière (bâti) : 32,85%

Taxe foncière (non bâti) : 66,50%

Le conseil municipal adopte cette décision à l'unanimité (8 votes exprimés et 2 votes par procuration).

4 - Délibération sur la création d'un emploi d'agent de service

Pour faire suite à la volonté du Maire et de son Conseil de régulariser la situation administrative de Mme PICHON Nadine, recrutée en 1973 (contrat à durée déterminée pour remplacement d'un agent technique et absence d'arrêté de nomination), il est décidé de créer un emploi d'agent de service pour pouvoir établir un nouveau contrat (contrat à durée indéterminée) entre Mme PICHON Nadine et la Mairie de Saint-Paul-la-Coste, représentée par Adrien CHAPON , maire.

Le conseil municipal adopte cette décision à l'unanimité (8 votes exprimés et 2 votes par procuration).

5 - Questions diverses

Monsieur le Maire lève la séance à 22H18

Pour nous, Mairie de la commune de Saint-Paul-la-Coste

Pour être affiché le 16/04/2021 à la porte de la Mairie conformément à l'article L.2121-25 du Code des Collectivités Territoriales

A Saint-Paul-la-Coste le 16/04/2021